

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 09 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 09 avril à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président, à la suite de la convocation en date du 29 mars 2019.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, V TEMPLEUX

Messieurs B VAILLANT, J MAURER, G DHORDAIN, G VACQUIE, P GORGUET, G CUVILLIER, J WEEEXSTEEN, BV CAILLE, A CERGNUL, P VISENTIN, D MARTIN, J FOSTIER, A GREBERT, M REBOUT, A DEMAILLY, M FLAHAUT, P TRUFFAUX, P BEHAL, JC DUQUENNE, C DUQUENNE, J TERNEL, F COTTEL

Excusés : Mmes N NAVARRO, E DROMART, Mrs JF LALY, A CHAUSSOY, B SEGERS, G THIEULOT, P MORELLE, P COLLE, B DEPOORTER, G DUE, M MANNECHEZ, P TABARY, D LECOQ, S DEROUBAY

Mr G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr P LEFORT

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2018

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II - Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018

Monsieur Eugène LEFEBVRE explicite les différents postes du compte administratif 2018 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

Mr BRAS demande des précisions sur le montant de la surtaxe syndicale concernant les volumes de la vente d'eau au SIDEP du Crinchon Cojeul : la demande a été faite auprès de VEOLIA et est en cours.

L'analyse du compte administratif 2018 n'appelle aucune remarque particulière :

- section d'exploitation :	en dépenses :	403 093,36 euros
	en recettes :	950 993,68 euros

soit un excédent d'exploitation de 547 900,32 euros.

- section investissement :	en dépenses :	790 785,35 euros
	en recettes :	1 229 002,84 euros

soit un excédent d'investissement de 438 217,49 euros.

Il ressort de l'exercice 2018 un résultat de clôture excédentaire de 986 117,81 euros.

Monsieur Eugène LEFEBVRE demande au comité syndical de délibérer : le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - Proposition et vote du Budget Primitif 2019

► Le Budget Primitif 2019 s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation à la somme de 1 017 845 euros en dépenses comme en recettes,
- en section d'investissement à la somme de 1 933 033 euros en dépenses comme en recettes.

► Les principaux travaux d'investissement prévus pour 2019 sont :

- travaux de réalimentation de SAILLY AU BOIS depuis le réservoir de MAILLY MAILLET : en attente du décompte définitif de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot à ALBERT

- étude diagnostique et patrimoniale

Mr BOUQUILLON précise que le SIESA devrait demander une participation financière à la CCSA pour l'étude étant donné que c'est le syndicat qui prend la totalité du coût à sa charge.

Mr LETOMBE lui répond que cette étude ne concerne en réalité qu'une dizaine de communes et qu'elle est de toute façon obligatoire.

Mr le Président indique que cette étude a pour but de prioriser les travaux, l'appel d'offres devrait être lancé avant la fin du 1^{er} semestre. Cette étude se terminera en 2020.

► D'autre part, Mr le Président informe le comité syndical qu'il y a lieu de contracter une assurance pour le personnel du SIESA, en l'occurrence pour Mme Véronique ANSART.

Ce contrat s'adapte en fonction du profil et du nombre d'agents concernés et répond aux obligations statutaires des collectivités à l'égard de ses fonctionnaires territoriaux.

GROUPAMA présente un projet de contrat dont le montant de la cotisation annuelle qui est basée sur le montant des traitements annuels déclarés, s'élève à la somme de 705,98 euros.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Président à signer toutes les pièces relatives au contrat.

Le Budget Primitif 2019 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des membres présents.

IV - Remboursement frais kilométriques de Mme ANSART

Monsieur le Président informe le comité syndical que dans le cadre de la formation obligatoire d'intégration à la catégorie B, Mme Véronique ANSART, rédacteur territorial, a été amenée à se rendre à LILLERS du 18 au 22 mars 2019, soit :

5 « aller-retour » x 148 km = 740 kms

Puissance du Véhicule : 8 CV

Barème kilométrique : 0,595 euros du km soit 440,30 euros

Frais de péage du 18/03/2019 au 22/03/2019 : 10 x 4,80 euros = 48,00 euros

Le remboursement des frais de route s'élève à : 488,30 euros (*soit en toutes lettres quatre cents quatre-vingt-huit euros et trente centimes*)

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de route à Mme Véronique ANSART.

V - Renouvellement du contrat du droit d'utilisation et de la maintenance des logiciels avec la société SEGILOG

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la nécessité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services initialement conclu avec la société SEGILOG S.A.S. en date du 01/02/2019 pour une durée de trois ans.

L'objet du contrat est la cession du droit d'utilisation des logiciels avec documentation d'utilisation, et la fourniture par SEGILOG au SIESA d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement : le montant s'élève à 1 224 euros TTC par an.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité pour renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} février 2019.

Cette décision est prise avec effet rétroactif.

VI - Mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de la délégation du service public de l'eau potable pour le SIESA : choix du bureau d'étude

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat de 3 ans conclu avec le bureau d'étude VERDI Ingénierie pour la mission de conseil au Maître d'Ouvrage pour la gestion du service de distribution d'eau potable est venu à échéance.

Il convient donc d'établir un nouveau contrat.

Deux bureaux d'études ont remis une offre :

- . BFIE 5 300,00 euros HT (soit 6 360,00 euros TTC)
- . ALTEREO 6 172,00 euros HT (soit 7 406,40 euros TTC)

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la mission conclue pour une durée d'un an comprend :

- ⌘ La vérification du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles, l'appui au Syndicat pour la négociation des avenants au contrat d'affermage,
- ⌘ La rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année n-1,
- ⌘ La mission d'assistance conseil pour la gestion du service.

Où l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Retient la proposition du bureau d'études BFIE,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir,
- Prévoit l'inscription des crédits nécessaires en dépense de fonctionnement au budget primitif 2019.

VII - Questions diverses

Mr le Président : le SIESA a des réserves en eau bien suffisantes, dans ces conditions on peut, par la suite, suggérer d'alimenter Hébuterne et Foncquevillers sans avoir besoin d'acheter de l'eau à la CC du Pays du Coquelicot via Saily au Bois.

La situation de Martinpuich étant clarifiée vis-à-vis de la CC du Pays du Coquelicot, son adhésion au SIESA sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.